

TRIBUNE LIBRE

Google et vie privée : le disque dur qui fait déborder le vase

Par Spyros A. Pappas (*)

Le principe aristotélien d'« inégalité des non-égaux » s'applique aussi de cette manière : plus une entreprise est importante, plus elle a de responsabilités et doit rendre des comptes. C'est d'autant plus vrai dans le cas de Google qui a gagné, si ce n'est la confiance, du moins la préférence des utilisateurs en détenant 95 % des marchés européens majeurs, et générant un chiffre d'affaires annuel de 28 milliards de dollars. En dépit de cela, les autorités de régulation à travers l'Europe ont ouvert des enquêtes sur l'interception secrète par Google de données provenant de réseaux Wifi privés, sur les fins et moyens de la collecte de données par les véhicules du service « Google Street View », et sur l'usage de ces données. Les autorités allemandes sont même allées jusqu'à ouvrir une enquête criminelle. C'est à présent à l'UE de sauvegarder l'intérêt des citoyens européens, comme elle le fait dans le cadre des accords sur le contre-terrorisme avec les Etats-Unis.

Alors que Google a demandé la permission de commencer à procéder à l'effacement des données, les autorités seraient avisées de ne pas trop se hâter pour accéder à cette requête. Si la loi a été violée, des actions appropriées doivent être prises pour s'assurer que Google respecte les règles européennes de protection de la vie privée, et ce dans l'ensemble de ses nombreuses activités. Certains pourraient objecter que Google est l'entreprise leader sur le marché électronique mondial et offre une impressionnante gamme de services innovants. Néanmoins, beaucoup s'inquiètent que le succès de l'entreprise soit basé pour une large part sur le mépris des droits à la protection de la vie privée des utilisateurs. On doit au PDG de Google, Eric Schmidt, cette fameuse remarque : « Si vous faites quelque chose que personne ne doit savoir, peut-être faudrait-il commencer à ne pas le faire ».

Le scandale Street View semble être symptomatique de l'approche de la vie privée par cette entreprise, approche qui peut, au mieux, être décrite comme cavalière. En 2008, les véhicules de Google ont commencé à photographier les rues européennes pour Street View. En plus de

photographier les immeubles bordant les rues, ces véhicules ont aussi collecté certaines informations provenant des réseaux sans fils environnants – informations SSID (les noms des réseaux Wifi) et adresses MAC (l'identifiant unique donné à un appareil comme un routeur Wifi). Google affirme que cela permettrait d'améliorer les performances des services de localisation de la compagnie. Il n'est pas inhabituel pour l'industrie de collecter ces données publiquement disponibles pour leurs services de géolocalisation destinés aux

« Le scandale Street View est symptomatique »

téléphones mobiles, et Google assurait aux autorités de régulation qu'il s'agissait des seules informations collectées.

Néanmoins, Google a désormais admis que les données collectées allaient bien au delà et incluaient e-mails et informations sur la navigation internet – « données personnelles » selon la législation européenne – allant à l'encontre de leur propre politique relative à la vie privée prévoyant de « signaler la collecte d'informations personnelles de manière transparente ». Le plus alarmant est que ces intrusions n'ont été mises à jour que grâce à l'insistance de l'autorité de protection des données hambourgeoise à obtenir l'accès à un disque dur retiré d'un véhicule Street View.

Google prétend que cette opération de collecte systématique de données – qui a probablement eu lieu dans la plupart des Etats membres – était une erreur. L'entreprise affirme qu'il ne s'agissait que d'un code expérimental laissé accidentellement dans le logiciel de cartographie.

Beaucoup d'experts restent sceptiques. Peter Schaar, le Commissaire fédéral allemand pour la protection des données, a déploré que « l'une des plus grosses compagnies au monde, le leader sur internet, ait simplement désobéi aux lois concernant le développement et l'usage de logiciels ». L'usage que Google avait prévu de faire de ces données qui ont été collectées en Europe depuis 2 ans, est également trouble. Le modèle de développement de la société est, en effet, axé sur la collecte

et le stockage des données personnelles, ensuite utilisées pour vendre des espaces publicitaires. Selon la presse, un groupe européen d'autorités de régulation de la protection des données privées avait mis en garde Google – avant même cet incident – sur le fait que le service Street View semblait non-conforme avec la législation européenne. Alors que Google domine le marché européen des moteurs de recherche, il a également contesté l'applicabilité des règles européennes de protection des données à ses services de recherche.

Consommateurs et groupes pour la protection de la vie privée ont eux aussi exprimé des inquiétudes sur la protection des données, et ce, à propos de plusieurs services de Google, dont G-mail, le navigateur Chrome, Google Desktop, et le système d'exploitation Android pour téléphones mobiles. Quand Google a récemment mis en ligne son nouveau site de socialisation Buzz, il a automatiquement enregistré les utilisateurs de G-mail à ce service puis révélé publiquement leurs contacts, violant un autre de ses principes de confidentialité : « Offrir à nos utilisateurs de réels choix en matière de protection de la vie privée ». Cela a justifié l'indignation rapide des autorités de régulation, nombre d'entre elles adressant l'injonction à Google de prendre des mesures pour assurer que les principes fondamentaux relatifs à la vie privée soient incorporés dans les nouveaux services en ligne.

« Chez Google », lit-on dans son Centre de confidentialité, « nous sommes parfaitement conscients de la confiance que vous nous accordez, ainsi que de notre devoir de protéger la confidentialité de vos données ». Non seulement Google a violé ses propres principes de confidentialité, mais il a également agi imprudemment avec la confiance placée en lui par les citoyens européens. L'incident Wifi devrait sonner comme un réveil pour l'Europe : on ne peut pas faire confiance à Google en matière de vie privée, les autorités de régulation doivent assurer que Google respecte les lois et les droits des citoyens européens. Nul n'est censé ignorer la loi ; Google n'est pas une exception. ■

(*) Avocat et fondateur du cabinet bruxellois Pappas et associés